cadaujac

suez

Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Date de la demande : .....

Numéro de demande d'urbanisme : .....

Demandeur :

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse actuelle : .....
.....
Code postal : .....
Commune : .....
Tél. : .....
Mail. : .....

Propriétaire : (si différent du demandeur)

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse actuelle : .....
.....
Code postal : .....
Commune : .....
Tél : .....
Mail : .....

Lieu d'implantation du projet :

Adresse : ....
Commune : .....
Code postal : .....
Section cadastrale : .....
N° de parcelle : .....

Installateur du système d'assainissement :

Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Tél. : .....

Caractéristiques de la construction :

▪ Cette installation concerne :

☐ Une construction neuve
☐ Une réhabilitation d'installation existante
☐ Une transformation ou un agrandissement de locaux
☐ Autres.....

▪ Caractéristiques du bâtiment :

☐ Habitation individuelle
☐ Groupe de logement - dans ce cas précisez le nombre de logement : .....
☐ Autres (préciser l'activité) : .....

Nombre de Pièces Principales* : ..... Nombre d'usagers : .....
**Selon l'article R 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation (pièces > 7 m² destinées au séjour ou au sommeil)*

Usage du bâtiment : ☐ principal ☐ secondaire ☐ autre :.....

▪ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : ..... m²
Pente du terrain sur la zone d'implantation des ouvrages d'assainissement :
☐ faible <5% ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte > 10%

Existe-t-il un exutoire à proximité du terrain ? ☐ fossé ☐ cours d'eau ☐ réseau eaux pluviales ☐ autre : .....

▪ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

Existe-t-il ou est-il prévu un captage d'eau dans un rayon de **35 m** par rapport aux limites du dispositif d'assainissement ? (y compris sur terrains mitoyens) ☐ Oui ☐ Non
Si oui, quelle est l'utilisation de l'eau : ☐ alimentation humaine ☐ alimentation animale ☐ autres :.....

▪ Destination des eaux pluviales :

☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux….) ☐ Infiltration sur la parcelle
☐ Rétention (cuve, mare…) ☐ Autre (préciser) :

Définition de la filière : Remplir le chapitre I ou II

I Filière « traditionnelle » :

- un dispositif de **prétraitement** réalisé *in situ* ou préfabriqué
- un dispositif de **traitement** utilisant le pouvoir épurateur du sol

1. Prétraitement :

- Le dispositif de « prétraitement » des eaux usées :
- Volume de la fosse (toutes eaux ou septique) ?.....m^3
- Ventilation en amont de la fosse prévue ? ☐ oui ☐ non
- Ventilation en aval de la fosse prévue avec extracteur statique ou éolien ? ☐ oui ☐ non

- Les eaux ménagères et eaux vannes sont-elles « prétraitées » séparément ? ☐ oui ☐ non
- Est-il prévu un préfiltre ? ☐ intégré à la fosse ☐ séparé si séparé, volume.....L
- Est-il prévu un bac à graisse ? ☐ oui ☐ non si oui, volume L
- Autre fosse prévue (chimique, d'accumulation) ? ☐ oui ☐ non si oui, volume L

❖ **Le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.**

2. Traitement :

- S'agit-il de :

☐ **Tranchées d'épandage à faible profondeur.**
Nombre de tranchées :..... Longueur totale d'épandage :.....**ml**

Ou ☐ **Lit d'épandage de** .....**m²** Longueur :.....**m** Largeur : .....**m**

Ou ☐ **Filtre à sable vertical non drainé de**.....**m²** Longueur :.....**m** Largeur : .....**5 m**

Ou ☐ **Tertre d'infiltration de**.....**m²** (au sommet) Longueur :.....**m** Largeur :..... **5 m**

❖ **Ces solutions sont à privilégier lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante (perméabilité comprise entre 15 à 500 mm/h sur une épaisseur de sol supérieure ou égale à 70 cm) et lorsque la surface disponible de la parcelle est**

Ou ☐ **Filtre à sable vertical drainé de** .....**m²** Longueur :.....**m** Largeur : **5 m**

Ou ☐ **Filtre à sable horizontal drainé de** .....**m²** Longueur :.....**m** Largeur : ..... **m**

Ou ☐ **Tertre drainé** .....**m²**

❖ **Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.**

II Autre installation type : les eaux usées domestiques peuvent être également traitée par des installations composées de dispositifs agréés :

La liste des filières agréées est disponible sur le site du ministère de l'écologie à l'adresse suivante :
http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Si vous envisagez cette filière, indiquer :

- ✓ le fabriquant :.....
- ✓ le dispositif :.....
- ✓ sa capacité en équivalents habitants (EH) :.....
- ✓ son N° d'agrément :.....

III Rejet des eaux traitées (pour filières drainées et dispositifs agréés uniquement)

☐ **Infiltration (à privilégier) et surface envisagée :**.....**m²**

☐ **Fossé** ☐ **Cours d'eau** ☐ **Réseaux eaux pluviales**

Documents à joindre obligatoirement à la demande et à retourner à la Mairie du lieu du projet :

☐ Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section) au 1/10 000ème.
☐ Plan cadastral ou parcellaire au 1/2 000ème.
☐ Plan de masse du dispositif au 1/200ème ou 1/500ème avec :

- La position de l'habitation
- La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement
- Les distances par rapport aux habitations, aux limites de propriétés
- L'emplacement des puits, sources, ruisseaux, fossés….
- La pente du terrain

☐ Le rapport d'étude de sol à la parcelle

Pour information

Montant contrôle conception : 72.00 TTC Montant contrôle réalisation : 117.60 TTC
(Tarifs en vigueur au 1er janvier 2015)

Rejet sur une parcelle tiers :

- **Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.**

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) selon l'avis technique de Suez Eau France (prestataire de la collectivité)

Engagement du demandeur :

Je soussigné……m'engage :

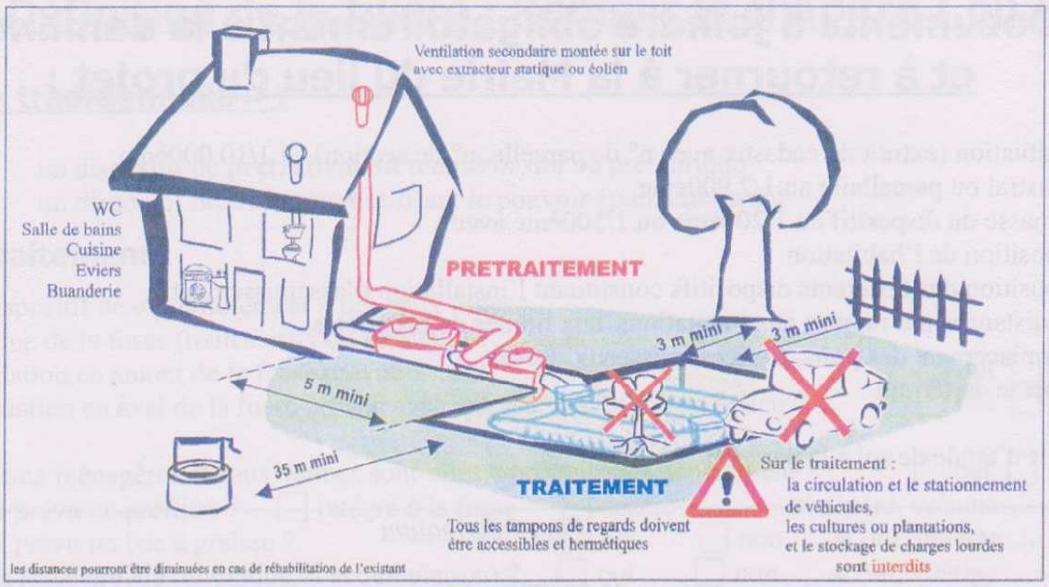
- sur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande.
- à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur et **après avis favorable du SPANC** et suivant l'avis technique de Suez Eau France,
- à informer le Service de Suez Eau France **dès le démarrage** des travaux en vue de la vérification technique **avant remblaiement** des ouvrages,
- à ne recouvrir l'installation seulement après accord du S.P.A.N.C.
- à **régler les montants de la redevance** pour le contrôle de conception et de bonne exécution
- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien

A…… Le…… Signature du demandeur

Très important – Trois conditions sont indispensables pour réussir une filière d'assainissement non collectif efficace, confortable et durable :

- **elle doit être bien conçue** : la conception est une étape essentielle et ne doit pas être négligée. Elle doit être assurée en tenant compte de tous les paramètres réglementaires et techniques ; une étude de sol est fortement conseillée.
- **elle doit être bien réalisée** : de préférence par un professionnel en respectant les règles du DTU et de la réglementation technique en vigueur. En outre les matériaux utilisés (appareils, tuyaux, boites, géotextiles, sables…) doivent être conformes aux normes s'appliquant à ces produits.
- enfin, **elle doit être entretenue,** pour conserver le système performant durant de nombreuses années

Exemple d'implantation :



Source SATAA – Conseil Général de la Haute Savoie

Les impératifs à respecter :

Le prétraitement / la ventilation

- un minimum de 3 m^3 pour une fosse toutes eaux,
- un accès maintenu pour assurer les vidanges,
- une double ventilation :

- une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture,
- une ventilation secondaire avec un extracteur pour évacuer les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie).

Des distances minimales :

- 3 m des limites de parcelle,
- 5 m minimum entre la filière et l'habitation,
- 3 m des arbres (distance minimale conseillée),
- 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public).

A noter : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.

Une distance repère :

Au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisses pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

Références réglementaires

- **arrêté du 07 mars 2012 « Prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif ».**
- **DTU 64.1 (août 2013) « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».**

Coordonnées – Contacts

Pour tout projet (contrôle de conception et de réalisation) :

Suez Eau France - Service Contrôle en Domaine Privé
Adresse : 64 boulevard Pierre 1er - 33082 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 57 29 52 ou 29 43 Fax : 05 57 57 27 87